



PRIX

Energie		
Tarif normal	ct./kWh	14.00
Tarif réduit	ct./kWh	11.93
Montant de base	CHF/mois	7.00
Timbre d'acheminement		
Contribution de base	CHF/mois	9.80
Tarif normal	ct./kWh	9.43
Tarif réduit	ct./kWh	5.22
Réactif	ct./kvarh	3.80
Services système	ct./kWh	0.55

En fonction de la commune du site de consommation, une redevance de 6 % sur le timbre d'acheminement peut s'ajouter aux prix de l'électricité.

Selon la Loi sur l'Energie (LEne) art. 35 al. 3, un supplément de 2.3 ct./kWh pour les énergies renouvelables est perçu en 2025 et est restitué à l'organe responsable (Pronovo AG).

Selon l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), art. 22, un supplément de 0.23 ct./kWh pour la réserve d'électricité est perçu en 2025 et est restitué à l'organe responsable (Swissgrid).

CONDITIONS D'ACCÈS AU TARIF

Destiné aux ménages, artisanat, agriculture, services, etc.

Fourniture jusqu'à 40 kW, régulièrement répartie durant l'année.

Avantageux si au moins 30 % de la consommation s'effectue en tarif réduit pour un total annuel de 3'500 kWh.

Généralités

La livraison d'énergie est soumise aux « Conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique ». Celles-ci, ainsi que la structure tarifaire en vigueur, prennent en compte les exigences de la Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEI), de son Ordonnance (OApEI), ainsi que les recommandations de la branche.

Mesures de l'énergie

L'enregistrement des kWh s'effectue au moyen d'un compteur agréé par le METAS. La participation aux frais de mesure est comprise dans les prix indiqués ci-contre.

Commentaires

Le prix de l'électricité pour les clients de Gruyère Energie SA restera en moyenne stable dès le 1^{er} janvier 2025.

Les coûts d'acheminement connaîtront une légère hausse de moins de 0.9 % en moyenne due à une baisse de la consommation sur le réseau de Gruyère Energie SA.

De même, les tarifs pour la part énergie subiront une hausse moyenne de 2.5%.

Tous les pourcentages sont calculés à l'aide des prix hors TVA. En 2025, elle sera à 8.1%.

En 2025, les tarifs d'énergie seront automatiquement associés au produit standard (min. 80% hydraulique, la part restante sera composée d'autres énergies renouvelables).

Les clients désirant un autre mix énergétique doivent en informer Gruyère Energie SA via notre site Internet (www.gruyere-energie.ch/mix-energetique) ou par téléphone (+41 26 919 23 23).

Tarifs hors TVA, applicables après le relevé de décembre 2024.

CONTACT

Gruyère Energie SA
Rue de l'Etang 20, CP, 1630 Bulle
+41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch